

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL118

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« 3° L'article 49 *bis* devient l'article 49-5. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.